

Version 2021

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE POUVOIR DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ



VICE-PRESIDENCE

SOMMAIRE

SECTION I. DELEGATION GENERALE AUX VICE-PRESIDENTS.....	1
ARTICLE 1.....	1
ARTICLE 2.....	2
ARTICLE 2-1. DELEGATION PARTICULIERE AU PROFIT DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL ACADEMIQUE	4
SECTION II. DELEGATIONS PROPRES AUX VICE-PRESIDENTS EN CHARGE DES CONSEILS CENTRAUX.....	4
I. DELEGATION GENERALE POUR LA GESTION DES CONSEILS CENTRAUX.....	4
ARTICLE 3.....	4
ARTICLE 4. TABLEAU.....	5
II. DELEGATION PARTICULIERE DES VICE-PRESIDENTS EN CHARGE DES CONSEILS CENTRAUX	5
A. DELEGATION AU PROFIT DE LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
ARTICLE 5. DELEGATION CONCERNANT LA PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
B. DELEGATION AU PROFIT DE LA VICE-PRESIDENTE EN CHARGE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE	5
ARTICLE 6. DELEGATION PARTICULIERE A LA VICE-PRESIDENTE EN CHARGE DE LA COMMISSION RECHERCHE.....	5
C. DELEGATION AU PROFIT DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE	6
ARTICLE 7. DELEGATION PARTICULIERE AU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE, EN CHARGE DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE	6
ARTICLE 7-1. DELEGATION PARTICULIERE AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE	6
SECTION III. CONDITIONS D'APPLICATION ET D'EXECUTION DE LA DELEGATION.....	7
ARTICLE 8. SUBDELEGATION.....	7
ARTICLE 9. DUREE.....	7
ARTICLE 10. MODIFICATION.....	7
ARTICLE 11. EXECUTION.....	7
SECTION IV. MODIFICATIONS	8
ARTICLE 12.....	8
ARTICLE 13.....	9

Direction des affaires juridiques et du patrimoine
DAJ/n°2021-425

LE PRÉSIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et R. 719-79;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-52 du Conseil d'administration du 07 juin 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

DÉCIDE

Section I. Délégation générale aux vice-présidents

Article 1

Délégation de pouvoir et de signature est donnée aux vice-présidents, nommément désignés dans le tableau reproduit à l'article suivant, à l'effet, le cas échéant, de représenter le président de l'université de Tours dans les instances consultatives mentionnées, et de signer, en son nom, dans la limite de leurs domaines d'attribution, et à défaut de délégation concurrente :

- Les actes relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au déroulement des instances pour lesquelles ils assurent une fonction de représentation du Président de l'université ;
- Les convocations, comptes-rendus, invitations, certificats et attestations à caractère reconnaissable (confirmatif) ;
- Les lettres, demandes, notes et communications.

Article 2

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Florence	ALAZARD	Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Marion	AMALRIC	Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Conseil culturel Conseil des sports Commission CVEC Commission FSDIE Conseil de la documentation
Colombine	MADELAINÉ	Vice-présidente en charge des relations internationales	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Commission des relations internationales Commission d'exonération dédiée à l'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile
Nicolas	OPPENCHAIM	Vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.e.s	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Conseil du SSU Commission d'exonération des droits d'inscription

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Christine	GEORGELIN	Vice-présidente du Conseil d'administration, en charge des moyens	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Commission des moyens Conseil électoral consultatif
Bertrand	BILLAULT	Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Comité numérique
Corinne	AUGE-GOUILLOU	Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Florent	MALRIEU	Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Audrey	LANDRIEVE	Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Selma	JOSSO	Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Comité de propriété intellectuelle et de valorisation
Mathilde	GRALEPOIS	Vice-présidente en charge de la transition écologique	Délibération n°2020-74 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020	
Sébastien	LARRIBE	Vice-président en charge de l'immobilier	Délibération n°2020-74 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020	

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Emilie	VIERRON	Vice-présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques	Délibération n°2020-74 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020	
Emmanuelle	HUVER	Vice-présidente en charge de la commission de la recherche	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Catherine	BEAUMONT	Vice-présidente en charge des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales	Délibération n°2021-32 du Conseil d'administration en date du 15 avril 2021	
Pascal	CHAREILLE	Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	Délibération n°2021-49 du Conseil d'administration en date du 7 juin 2021	

Article 2-1. Délégation particulière au profit du vice-président étudiant du conseil académique

Délégation de pouvoir et de signature est donnée au vice-président étudiant du conseil académique, M. Quentin RAVEAU (délibération n°2020-04 du conseil académique en date du 26 juin 2020), à l'effet d'animer la commission FSDIE et de signer, au nom du président de l'université de Tours, dans la limite de ses domaines d'attribution, les convocations et les comptes-rendus des réunions de ladite commission.

Section II. Délégations propres aux vice-présidents en charge des conseils centraux

I. Délégation générale pour la gestion des conseils centraux

Article 3

Délégation de pouvoir et de signature est donnée aux vice-présidents, nommément désignés dans le tableau produit à l'article suivant, à l'effet de présider au nom du Président de l'université de Tours leurs commissions respectives tels que mentionnées dans ce même tableau, et de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes relatifs à l'organisation, au déroulement et au fonctionnement de ces Commissions.

Article 4. Tableau

Prénom	Nom	Délibérations portant nomination	Qualité	Conseil concerné
Florent	MALRIEU	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Vice-président en charge de la formation et de la vie université	Commission de la formation et de la vie universitaire
Emmanuelle	HUVER	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Vice-présidente en charge de la commission de la recherche	Commission de la Recherche

II. Délégation particulière des vice-présidents en charge des conseils centraux

A. *Délégation au profit de la vice-présidente du Conseil d'administration*

Article 5. Délégation concernant la présidence du Conseil d'administration

Délégation de pouvoir et de signature est donnée à Madame Christine Georgelin, vice-présidente en charge du Conseil d'administration, chargée des moyens à l'effet de présider le Conseil d'administration de l'université de Tours en cas d'absence de son Président, et de signer le cas échéant les actes et pièces afférant à l'organisation, au fonctionnement et au déroulement dudit Conseil d'administration.

B. *Délégation au profit de la vice-présidente en charge de la Commission de la recherche*

Article 6. Délégation particulière à la vice-présidente en charge de la Commission recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle Huver, vice-présidente en charge de la Commission recherche, chargée de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les pièces en matière de recherche et de valorisation mentionnées ci-après :

- les fiches de recrutement sur programme de recherche ;
- les dépôts de sujet de thèse ;

- la charte des thèses ;
- les demandes de dérogation d'inscription en doctorat au-delà de la quatrième année d'inscription ;
- les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances de thèse ;
- les dossiers d'inscriptions et de réinscriptions en thèse ;
- Les formulaires de césure des doctorants ;
- Les dossiers de candidature à l'habilitation à diriger des recherches ;
- les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances d'habilitation à diriger des recherches.

C. Délégation au profit du vice-président en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article 7. Délégation particulière au vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en charge de la formation et de la vie universitaire

Délégation de signature est donnée à M. Florent Malrieu, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les pièces en matière de formation initiale et tout au long de la vie mentionnée ci-après :

- les arrêtés de nomination aux jurys de concours, d'examen et aux commissions d'examen des vœux sur proposition des Unités de formation et de recherche;
- les arrêtés de composition des commissions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels ;
- les arrêtés de composition des jurys d'admission en 1^{ère} année de BUT ;
- les arrêtés de composition des jurys de sélection en licence professionnelle et master ;
- les décisions relatives aux demandes de césure ;
- les annulations d'inscription administrative et les remboursements afférents.

Article 7-1. Délégation particulière au vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

Délégation de signature est donnée à M. Pascal Chareille, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les décisions relatives aux demandes de césure.

- les arrêtés de composition des jurys d'admission en 1^{ère} année de BUT ;
- les arrêtés de composition des jurys de sélection en licence professionnelle et master ;
- les décisions relatives aux demandes de césure ;
- les annulations d'inscription administrative et les remboursements afférents.

Section III. Conditions d'application et d'exécution de la délégation

Article 8. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est interdite

Article 9. Durée

La présente décision, qui prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'Académie, abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet. Les délégations prennent fin au plus tard, soit à la fin du mandat du délégant, soit à la fin du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

Article 10. Modification

Les modifications seront insérées dans la présente décision et répertoriées en annexe de ladite décision.

Article 11. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 01 avril 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 AVR. 2021

Transmise au Recteur le :

02 AVR. 2021

MODIFICATIONS**Article 12.**

A compter du 04 juin 2021, le tableau produit   l'article 2 est modifi , d l gation de signature est confi e   Madame Catherine Beaumont, vice-pr sidente en charge des relations avec les grands organismes et les collectivit s territoriales, pour les actes et dans les conditions mentionn s   l'article 1^{er}.

Fait   Tours, le 04 juin 2021

Le pr sident de l'Universit 

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Class e au registre des d l gations du recueil des actes, consultable au secr tariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

D lib ration publi e sur le site internet de l'universit  le : 04 JUIN 2021
Transmise au Recteur le : 04 JUIN 2021

Article 13.

À compter du 06 septembre 2021, un article 2-1 est créé afin de confier à Monsieur Quentin RAVEAU, vice-président étudiant du conseil académique, une délégation de pouvoir et de signature pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

À compter du 06 septembre 2021, le tableau produit à l'article 2 est modifié, délégation de signature est confiée à Madame Marion AMALRIC, vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture, pour les actes établis dans le cadre du conseil de la documentation.

À compter du 06 septembre 2021, le tableau produit à l'article 2 est modifié, délégation de signature est confiée à Monsieur Pascal CHAREILLE, vice-présidente en charge de la formation et de la vie universitaire, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 1^{er}. Est également créé un article 7-1 afin de confier à Monsieur Pascal CHAREILLE une délégation de signature pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 02 septembre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 06 SEP. 2021
Transmise au Recteur le : 06 SEP. 2021